



Dossier

HORS NICHES
FISCALES

Le Perp : entre retraite et réduction d'impôt



► Épargner pour ses vieux jours, tel est l'objectif du Perp (Plan d'épargne retraite populaire), ouvert à tous, quel que soit son niveau de revenus. Tout au long de sa vie active, le titulaire du Perp effectue des versements réguliers (programmés ou libres, avec ou sans conditions de montant) pour se constituer un capital qui lui sera reversé à la retraite sous forme de rente. A cette date, il peut aussi récupérer 20 % du capital constitué. Pendant la phase d'épargne, le Perp fonctionne comme une assurance-vie : l'argent est placé, au choix du souscripteur, sur des supports en euros (au rendement moyen de 3 % en 2014), en unités de compte ou sur un multi-support.

Surtout, le Perp est une arme imparable pour réduire son impôt sur le revenu. « Le Perp, ou son pendant, le contrat Madelin pour les indépendants et les professions libérales, est le meilleur moyen d'alléger sa facture fiscale, avec peu de risque de perte de son capital », confirme Philippe Crevet, directeur du Cercle de l'épargne.

Déduire jusqu'à 10 % de ses revenus annuels

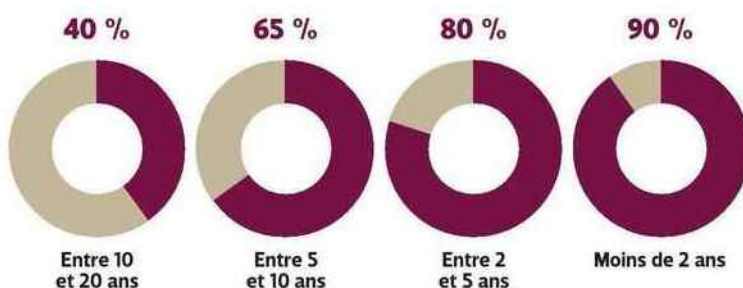
Compte tenu du régime fiscal du Perp, sa souscription doit d'abord s'envisager dans une optique de défiscalisation à l'entrée, plutôt que comme un produit de rendement.

« Chaque année, vous pouvez verser jusqu'à 10 % de vos revenus annuels sur le Perp, précise Mathieu Mars, conseiller en gestion de patrimoine à l'Institut du patrimoine. Et, chaque année, ces versements sont déductibles de votre assiette imposable », dans la limite toutefois d'un plafond global commun aux différents produits d'épargne retraite. Pour les versements effectués en 2015, la limite est de 30.038 €, ce qui peut ainsi générer des économies d'impôt substantielles, à condition d'être fiscalisé à partir de la tranche à 30 %. « Le Perp est d'autant plus intéressant qu'il n'est pas



RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE SUR UN PERP MULTISUPPORT

Ces Perp combinent des fonds en euros et des unités de compte



Part des fonds en euros déterminée en fonction de l'âge prévisionnel de départ en retraite du souscripteur, tel qu'indiqué lors de la souscription du Perp

soumis au plafonnement global des niches fiscales de 10.000 € », ajoute Philippe Crevel.

Concrètement, l'avantage fiscal est calculé selon la tranche d'imposition du titulaire. Par exemple, une personne ayant versé 10.000 € sur son Perp en 2015 et dont les revenus dépassent 20.000 € bénéficiera d'une économie d'impôt de 4.100 € si son taux marginal d'imposition est de 41 % et de 3.000 € s'il est de 30 %. « Pour un célibataire, la diminution d'impôt peut atteindre 13.517 € pour l'impôt sur le revenu s'il est assujéti à la tranche à 45 % et s'il a versé 30.038 €

sur son Perp avant la fin de l'année 2015, et sous réserve d'avoir eu des revenus annuels au moins égaux à 300.384 € », calcule Le Cercle de l'épargne. De plus, le Perp ayant été « familiarisé », un couple marié ou lié par un pacs peut doubler le montant de sa déduction fiscale !

Sommes bloquées et rentes fiscalisées

Attention, le Perp n'est pas un produit de placement comme un autre : il est impossible de faire marche arrière... En contrepartie de l'avantage fiscal, les sommes versées sont

bloquées jusqu'à la retraite. Aucun retrait, même partiel, n'est possible, sauf dans quelques cas précis (invalidité, décès du conjoint, expiration des droits au chômage, faillite d'entreprise, surendettement).

Par ailleurs, l'intérêt de l'avantage fiscal à l'entrée est contrebalancé par la fiscalité des rentes perçues à la retraite. Celles-ci sont en effet imposables à l'impôt sur le revenu et certains prélèvements sociaux, comme toutes les pensions de retraite. Elles sont soumises au barème progressif de l'IR, après application de l'abattement de 10 % commun à l'ensemble des pensions.

De même, la sortie en capital est, elle aussi, imposée. Il vaut donc mieux être sûr que sa tranche d'imposition diminue une fois à la retraite.

NOTRE CONSEIL

Le Perp est un produit de premier ordre pour défiscaliser sans trop de risques à la dernière minute. Reste qu'il est nécessaire d'agir dès aujourd'hui, car le délai de prise en compte de la demande de versement exceptionnel peut prendre plusieurs jours.